DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°2022-27-RPA

Convocation du 12 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 6

Thème : HABITAT-LOGEMENT

Objet : résidence autonomie Louis Veillaud-montant des loyers et des charges au 1er janvier 2023

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf du mois de décembre, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, maire, Président du CCAS

Étaient présents : M. LAGRANGE, maire, président du CCAS, M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Etaient excusées : Mme DOUHARD, Mme METERY

Etaient absents : Mme SEVIN, M. DEVAUX

Secrétaire de séance : Mme GILLOT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : Mme Blandine GILLOT

Le rapporteur informe :

Le loyer facturé aux résidents subit la hausse légale des loyers ; il est révisé chaque année au 1er janvier en application de la variation de la valeur du 2ème trimestre de l'année précédente de l'indice de référence des loyers (IRL) **soit une augmentation de 3, 60 % au 01/01/2023.**

Il propose de maintenir le montant des charges et de le réévaluer au 1er mars 2023 en tenant compte des sommes indiquées au compte de gestion 2022.

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 6 voix POUR,

- **Fixe, à compter du 1er janvier 2023, les montants des loyers de la résidence autonomie Louis Veillaud ainsi que celui des charges afférentes comme suivent :**

- Logement type T2 :

	Loyer :	339,15 €
	Charges :	335,63 €
	=	**674,78 €**

- Logement type T1 Bis : *(contrat conclu avant le 30/06/2003)*	Loyer :	165,24 €
	Charges :	254,57 €
	=	**419,81 €**
- Logement type T1 Bis : *(contrat conclu à compter du 01/07/2003)*	Loyer :	248,72 €
	Charges:	254,57 €
	=	**503,29 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le-Président,

Jean-Claude LAGRANGE.

SANVIGNES CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 03 85 67 95 58 LES MINES

La secrétaire de séance,

Blandine GILLOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 22-12-2022
Publié sur le site internet de la commune le 23-12-2022